Ahuntsic-Cartierville
Montréal

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (RCA11 09009)

Demande d'autorisation de démolition

AVIS est donné que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tiendra une séance le mercredi 12 mars 2025, à 18h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, afin de statuer, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), sur une demande d'autorisation pour la démolition de l'immeuble portant les numéros 12000 et 12004, rue Lachapelle, Montréal.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, de la manière suivante :

- Par courriel, en indiquant dans l'objet « Demande d'autorisation de démolition – 12000 et 12004, rue Lachapelle », à l'adresse suivante: a-c_greffe@montreal.ca, ou

- Par la poste, à l'adresse suivante :

  Demande d'autorisation de démolition – 12000 et 12004, rue Lachapelle
  Bureau du secrétaire d'arrondissement
  555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
  Montréal (Québec) H2N 2H8

Les demandes transmises par la poste doivent être reçues à l'adresse mentionnée au plus tard le 10 mars 2025 pour être considérées, et ce, indépendamment des délais postaux.

Pour information, veuillez vous adresser à la direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 26 février 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert